

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°394

AVRIL 2025

SPÉCIALE CAMPAGNE ANS - PSF 2025

1. CAMPAGNE ANS – PSF 2025

La campagne de demande de subventions 2025 à l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF), sera ouverte du **lundi 14 avril au lundi 5 mai 2025 à minuit**.

L'étude des demandes est déléguée par l'ANS à la FFA (toutes les demandes de financement autres que celles des PSF, notamment pour les aides à l'emploi et aux équipements, restent à faire auprès des DRAJES pour les ligues et des SD JES du lieu de l'association pour les comités départementaux et les clubs).

Les propositions d'actions 2025 ont légèrement changé par rapport à 2024.

Avant validation et envoi à l'ANS, toutes les demandes de subventions seront approuvées par les commissions régionales PSF/FFA, désignées au sein des ligues, et par la commission nationale PSF/FFA.

Toutes les informations ou demandes concernant cette campagne vous sont envoyées sur l'adresse mail fédérale de votre structure. Pour une bonne utilisation de cette messagerie, consultez le [site fédéral](#).

Pensez à consulter votre boîte mail fédérale !

Toutes vos demandes d'explications ou de précisions concernant cette campagne doivent être envoyées par mail à agencedusport@ffaviron.fr

IMPORTANT :

Pour que votre demande puisse être prise en compte, il est essentiel de respecter les procédures indiquées dans la « **note de cadrage de la campagne 2025 - Agence Nationale du Sport - Projets sportifs fédéraux** ». Et notamment :

TOUTE DEMANDE DE FINANCEMENT N'INTÉGRANT PAS D'OBJECTIFS QUANTITATIFS À ATTEINDRE, TELS QU'INDIQUÉS DANS LES ANNEXES DE LA NOTE DE CADRAGE, SERA REJETÉE

2. JUSTIFICATIFS ET BILANS DES ACTIONS PSF 2024

Toutes les structures qui ont bénéficiées en 2024 d'une subvention dans le cadre des PSF, doivent déposer leur Compte Rendu Financier (un par action, obligatoirement accompagné des pièces justificatives utiles) sur lecompteasso avant le lundi 30 juin 2025 en respectant les consignes contenues dans le document « Évaluation des actions financées au titre du projet sportif fédéral (PSF) 2024 ».

Lors du dépôt de votre compte rendu financier, vous veillerez à bien déposer les documents annexes utiles à la justification de la réalisation de l'action et notamment :

- Les factures les plus significatives.
- La liste des personnes concernées lorsqu'il s'agit d'une action de formation*.
- Ainsi que tout document utile à une bonne justification de l'action.

* Pour les actions de formation, les structures doivent donner la liste des personnes concernées et veiller à renseigner les diplômes obtenus, hors diplômes fédéraux renseignés par la FFA, (permis bateau, permis remorque, attestation aux premiers secours) sur la fiche licence de chaque licencié concerné.

Tous les documents qui ne pourraient pas être téléchargés sur « lecompteasso » doivent être envoyés à agencedusport@ffaviron.fr en précisant bien le nom de l'action et de la structure concernée.

3. WEBINAIRES DE PRÉSENTATION

2 webinaires de présentation sont prévus sur Teams pour accompagner la campagne du PSF 2025 :

- **Mardi 15 avril à 12h30**

Lien de connexion :

https://teams.microsoft.com//meetup-join/19%3ameeting_Y2NkYjY4ZDYtNTY0ZS00ZTUxLWJINzctYTlyNigxNilzZTAx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%269a1ca9f-11df-46ae-a217-0229472d37a9%22%2c%22Oid%22%3a%22d2446f76-1ebb-4d3d-bfbf-146154d67dda%22%7d

- **Mercredi 16 avril à 20h**

Lien de connexion :

https://teams.microsoft.com//meetup-join/19%3ameeting_MWEwOTVmYTQtOTZIZi00YTM5LWI2N2EtMDhkMDdkOTBkODVm%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2269a1ca9f-11df-46ae-a217-0229472d37a9%22%2c%22Oid%22%3a%22d2446f76-1ebb-4d3d-bfbf-146154d67dda%22%7d